ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 405 (2ème rect.)

présenté par M. Piron, M. Grouard et M. Pancher

ARTICLE 10

Supprimer les alinéas 20 à 22.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination avec un amendement réintégrant l'alinéa 22 de l'article 10 au sein d'un article additionnel après l'article 9 bis, relatif au PLU intercommunal.